



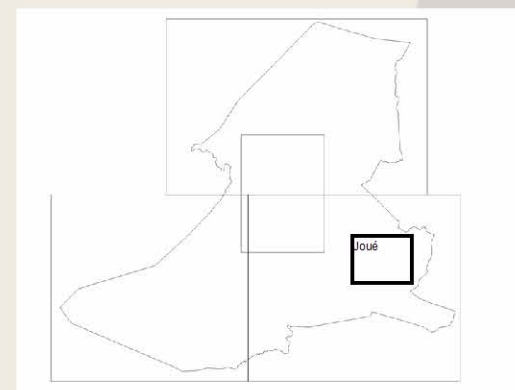
Communauté de Communes du Val de L'Eyre

Révision du Plan Local d'Urbanisme de BELIN-BELIET



>> 03.2. DOCUMENT GRAPHIQUE DU REGLEMENT - JOUE

> Dossier d'approbation



Procédure	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration du PLU	09 juin 2004	14 juin 2012	03 avril 2013
Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU n°1	29 mars 2015		13 janvier 2017
Révision n°1	17 juin 2015	25 avril 2018	

Le Président de la Communauté de Communes

créham bkm

Parcelles bâties non cadastrées

Périmètre de zone

ER 1 Emplacements réservés

Espaces Boisés Classés

Espaces verts à conserver

1/A Numérotation des éléments d'intérêt patrimonial et/ ou architectural identifié au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme ou pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 et se rapportant au "Recueil des éléments du patrimoine et changement de destination" (Pièce 3.6 du PLU)

● Bâtiment dont le changement de destination est autorisé au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme

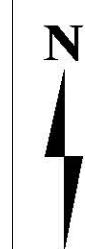
■ Secteur de richesse du sol ou du sous-sol (article R.151-34 du Code de l'Urbanisme)

● Secteur de limitation des travaux liés à la présence de zone humide

■ Atlas des zones inondables du Bassin Versant de l'Eyre

■ Risque inondation par remontées de nappes (sensibilités élevées et fortes)

--- Zones de bruit



0 m 250 m 500 m

Échelle : 5.000 ème

